

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUYLOUBIER
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 mai 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 27 mai 2019 à 20h30 sous la présidence du Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents à l'exception de Mmes BERTRAND et PARISSI et M. GAUTIER ayant donné procuration et Mmes CAUDIERE et RODRIGUEZ excusées.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Sollicité une participation de l'Etat, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local, pour la création de logements communaux (n°54/19),
- Désigné Mme Muriel SATTLER, architecte, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation d'un logement au 22 Grand Rue (n°55/19),
- Sollicité une participation de l'Anah pour procéder aux travaux d'office sur la maison Grimaud située au 22 Grand Rue (n°56/19),
- Autorisé le Maire à signer les actes d'acquisition de la propriété de M. BURGDORF et Mme H FARBMAN et de la propriété de Mme GIRAUDON (n°57/19 et n°58/19),
- Autorisé le Maire à exercer le droit de préemption de la commune, au titre des espaces naturels sensibles, sur la parcelle cadastrée BL 15 au lieu-dit La Palleirote et appartenant à Mme Karine SPINNATO (n°59/19),
- Approuvé le règlement du temps périscolaire (n°60/19),
- Attribué les subventions aux associations ayant donné leurs comptes rendus d'activité et financiers (n°61/19),
- Donné son accord pour le remboursement de consommations d'électricité à M. Jean-Pierre QUERE (n°62/19),
- Accepté le remboursement d'un trop perçu et d'un avoir de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (n°63/19).

Vu par Nous, Maire de la Commune de PUYLOUBIER, pour être affiché à la porte de la Mairie.

PUYLOUBIER, le 28 mai 2019

Le Maire

Frédéric GUINIERI